

CORONAVIRUS COVID-19

RÉOUVERTURE DES ÉCOLES AVEC PRUDENCE, SÉCURITÉ ET ADAPTATION

L'organisation pédagogique et physique de l'accueil scolaire et périscolaire proposée aux familles et aux élèves sera propre à chaque école.



PRÉ-RENTÉE DES ENSEIGNANTS – LUNDI 11 MAI 2020

- Aucun accueil d'élèves sur cette journée
- Aucun service périscolaire ouvert



RENTÉE DES ÉLÈVES DE GS, CP, CM2 ET ULIS – MARDI 12 MAI 2020

Sont prioritairement accueillis :

- Les élèves de **Grande section (GS)** de maternelle, de **Cours préparatoire (CP)**, de **Cours moyen de 2^e année (CM2)** et d'**Unité localisée pour l'inclusion scolaire (ULIS)**.
- Les élèves dont les parents exercent des métiers essentiels à la reprise d'activité (Liste des métiers définie par l'État - Tous niveaux scolaires).

Sont accueillis dans la limite des places disponibles :

- Les élèves dont les parents ont d'impérieuses obligations professionnelles sans aucun mode de garde (Examen des demandes sur présentation de justificatifs - Tous niveaux scolaires).

Pour les élèves des autres niveaux, le retour dans leur école est reporté à une date encore non définie.



ATTESTATION DE GARDE D'ENFANTS

Pour les élèves des classes de Petite section (PS), Moyenne section (MS), Cours élémentaire de 1^{re} année (CE1), Cours élémentaire de 2^e année (CE2) et Cours moyen de 1^{re} année (CM1) dont le retour à l'école est reporté, le Maire ou le Directeur de l'école délivrera aux parents un certificat de scolarité en distanciel, faisant droit de justificatif auprès de leur employeur d'une nécessité de garde d'enfant. Ce certificat nominatif ne sera valable que pour un seul parent pour une durée de 15 jours à compter de sa délivrance.



SERVICES PÉRISCOLAIRES

Les services périscolaires sont assurés et organisés par groupe de 15 enfants maximum et sont uniquement accessibles aux élèves scolarisés (Garderie matin et soir, Restauration municipale, Études surveillées, Accueil de loisirs primaire du mercredi sur chaque école).

La réouverture des écoles maternelles et élémentaires est conditionnée à la mise en œuvre stricte du protocole sanitaire du Ministère de l'Éducation nationale. En cas de défaut d'application, le Maire pourra décider la fermeture de l'école ou du groupe-classe concerné.

#TousSolidaires

Consultez régulièrement le site de la Ville : www.carrieres-sous-poissy.fr

